

Édition du 1^{er} décembre 2015

Volume 27- Numéro 5



www.lacdelage.qc.ca

Le Delageois

Le Journal de Ville de Lac-Delage

FÊTE DE NOËL
DES ENFANTS
Voir page 13



Ariane Rémillard, 7 ans

Acrylique sur toile, 11" X 14"

Artiste en herbe qui a représenté la ville de Lac-Delage lors du concours de la "Carte de Noël" de la MRC de 2014

Chère Delageoise, cher Delageois,

Ma mère, qui a 84 ans, se plaint à dire « qu'on est toujours rendus à Noël ». C'est sa manière à elle de nous faire comprendre que le temps passe très vite, et plus vite encore, semble-t-il, quand on a 84 ans. Mais je suis bien forcée de lui donner raison : « Nous voilà encore rendus à Noël » et, comme elle, je n'ai pas vu passer l'année.

Me voilà à mi-mandat dans cette aventure à la mairie de Lac-Delage. Les nouvelles sont bonnes. Meilleures que l'an dernier. Nous savons que nous pourrons aller de l'avant avec une réfection importante de notre réseau d'aqueduc et d'égout, puisque nous recevrons une subvention du gouvernement provincial d'un million et demi de dollars pour le faire. Notre réseau est en mauvais état, vous le savez bien que la qualité de l'eau que nous buvons n'en soit aucunement affectée. Toutefois, il est souvent l'objet de bris, et Sydney et Louis-Philippe doivent intervenir ponctuellement de manière urgente pour le garder fonctionnel.

Notre réseau pluvial, qui collecte les eaux de pluie, n'est pas non plus assez efficace, surtout au regard des pluies diluviennes qui ponctuent maintenant nos journées d'été. Toute cette eau de pluie entre dans notre réseau et nous devons la traiter avec nos eaux usées, ce qui, évidemment, augmente beaucoup et inutilement la charge de l'usine d'épuration. Nous allons être en mesure au cours de 2016 remédier à ce problème.

Nous devons aussi mettre à niveau notre usine d'épuration pour répondre aux nouvelles exigences gouvernementales à la fin de 2016. Plusieurs solutions sont à l'étude et c'est un sujet qui fera l'objet de l'attention prioritaire – et, espérons-le, de l'aide - de la Communauté métropolitaine de Québec dans son grand chantier de protection de la prise d'eau de Québec au Lac Saint-Charles.

2016 sera donc une année chargée en travaux publics. De beaux projets en perspective, mais qui exigeront de la bonne volonté et de la patience de la part de tous les citoyens. Un bon dérangement : c'est le prix à payer pour remettre à niveau cette infrastructure âgée de plus de 50 ans. Ensuite, on sera sans doute repartis pour un autre demi-siècle...

2016 sera aussi l'année où nous prendrons ensemble la décision de rester autonomes ou de nous tourner vers une fusion avec une autre municipalité. La population sera appelée à se prononcer après des rencontres, des échanges, des discussions, qui permettront à tous de se faire une idée juste de la situation et de se choisir un scénario préféré, après avoir bien documenté et compris les enjeux.

Au nom de tous les élus du Conseil municipal, de tous les employés de notre municipalité et en mon nom personnel, je vous souhaite un joyeux Noël et une très bonne année 2016 !

Pourquoi on a intérêt à lire le Delageois

Le thème du Delageois pour ce numéro de fin d'année est celui du temps des fêtes, mais aussi une invitation à nous livrer à une réflexion sur certains aspects de la vie collective à laquelle nous adhérons tous en choisissant de vivre ici. Évidemment, il y a des éléments d'usages ponctuels que l'on se doit de rappeler concernant la saison hivernale, mais il y a aussi des réflexions à plus long terme qui viennent à l'esprit surtout dans des rares moments de répit, comme c'est le cas lors du temps des fêtes.

Dans le Babillard municipal, nous abordons des sujets aussi passionnants – mais très utiles – que l'horaire de la patinoire, la fermeture temporaire du Bureau municipal et des précisions concernant la souplesse de notre règlement sur le stationnement en ville autour de Noël et du Jour de l'An. On enchaîne avec quelques conseils hivernaux utiles à propos de bacs de collecte des matières résiduelles.

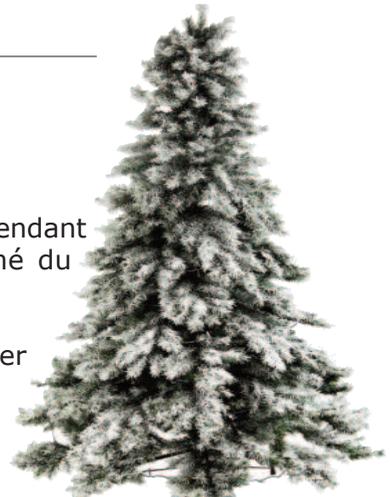
Pour ce qui est des autres articles, on réserve une place d'honneur à quelques documents importants concernant la gestion de la ville, soient le mot de la mairesse, le rapport sur la situation financière (Exercices 2014, 2015 et 2016) et le calendrier annuel (détachable) des collectes de matières résiduelles. Dans la partie Avis public, vous trouverez la liste des séances ordinaires prévues du Conseil municipal pour l'année 2016, ainsi que l'annonce de deux séances qui se tiendront en décembre 2015. Sous la rubrique Sécurité publique, nous parlerons des sapins et de la glace ! Finalement, vous trouverez des invitations spéciales à ne pas manquer.

Bonne lecture et bonne réflexion !

Horaire du temps des fêtes

Comme chaque année, le bureau municipal sera fermé pendant le temps des fêtes. Cette année, le bureau sera fermé du 24 décembre 2015 au 3 janvier 2016, inclusivement.

Pour toute urgence aux travaux publics, veuillez consulter les coordonnées publiées à la fin de ce journal.



Horaire de la patinoire

Afin que tous puissent profiter équitablement de l'utilisation de la patinoire, nous vous demandons de respecter et de faire respecter avec le discernement approprié, l'horaire ci-dessous :

09h00 : patinage libre
11h00 : hockey ou ballon-balai
14h00 : patinage libre
16h00 : hockey ou ballon-balai
18h00 : patinage libre
20h00 : hockey ou ballon-balai
22h00 : fermeture

Si vous êtes témoin ou victime du manque de respect de cet horaire, ou d'une utilisation non conforme du bâtiment de la patinoire, soit par des citoyens de notre ville ou par des visiteurs, nous vous prions de le signaler au secrétariat de la ville. Nous verrons à remédier à la situation.

Stationnement dans les rues



Dans le Delageois d'octobre 2015, on a rappelé que du 15 novembre au 15 avril, le stationnement est interdit dans les rues du territoire de Lac-Delage. Cette interdiction a pour but de faciliter les opérations de déneigement et de s'assurer qu'aucune voiture ne nuise à la circulation de tout véhicule d'urgence.

Par contre, les 24, 25, 31 décembre 2015, ainsi que le 1^{er} janvier 2016, il y aura un assouplissement à la règle. Exceptionnellement, on pourra, aux dates mentionnées, stationner dans la rue, à condition que ce soit du côté des adresses civiques paires.

Bien entendu, s'il neigeait au cours de ces jours de fête, on demande votre collaboration pour faciliter le travail des employés municipaux. Lorsque vous voyez le gyrophare clignotant du camion de déneigement, on vous demande de déplacer promptement les véhicules stationnés dans la rue. Cela ne prendra que quelques minutes, et cela évitera la réception d'un «cadeau» désagréable, soit une contravention et des frais de remorquage !

Les bacs de collecte de matières résiduelles

En hiver, le dépôt en bordure de rue des bacs occasionne quelques maux de têtes à nos employés lors du déneigement ou de l'épandage d'abrasif. Il est important de penser à déposer les bacs au bout de l'entrée, mais sans empiéter sur le pavage ou l'accotement de rue.

C'est également un moment tout indiqué pour vous rappeler qu'une distance minimale de 45 centimètres (18 pouces) est requise entre le bac et tout obstacle (accumulation de neige, autre bac, véhicule, etc.). Rappelons aussi que les roues et les poignées du bac doivent être du même côté que la résidence. Peu importe la saison, les bacs doivent être déposés en bordure de rue pour 6h30 le jour de la collecte. Les bacs doivent être visibles, donc, sans être cachés par un banc de neige ou une haie, par exemple. Finalement, il faut s'assurer que les bacs ne soient pas enlisés dans la neige afin d'éviter les bris.

En cas d'absences prolongées durant l'hiver, prévoyez que quelqu'un – un voisin, par exemple – se chargera de déposer et de ramasser vos bacs, le cas échéant.

Un dernier mot concernant le bac de compostage (bac brun). Pour éviter que les matières collent au fond du bac à cause du gel, déposez un morceau de carton ou un journal au fond du bac, et évitez d'y déposer des liquides.

Un de vos bacs a été brisé par Gaudreau?

(la compagnie qui fait la collecte)

Peu importe la saison, dès que vous constatez que votre bac a été abîmé, il faut contacter l'entreprise Gaudreau, dans les 48 heures qui suivent au 1 877 758-8378, et suivre les instructions pour joindre le service à la clientèle. L'entreprise Gaudreau fera la réparation ou échangera le bac défectueux, à ses frais.



Pierre Picard
président

Cellulaire
(418) 520-1010
Résidence
(418) 848-6615
Télécopieur
(418) 848-5555

**Vente et pose de céramique,
granite, marbre et ardoise**

«27 ans d'expérience»

106, rue du Refuge
Lac-Delage G3C 5C9

Rapport de la mairesse sur la situation financière Le 9 novembre 2015

Chères Delageoises, chers Delageois,
Conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec, C'est avec plaisir que je vous présente le rapport sur la situation financière de la Municipalité de Lac-Delage. En effet, au moins quatre semaines avant l'adoption du prochain budget, le maire doit faire état sur la situation financière de sa municipalité, au cours d'une séance du Conseil.

Ainsi dans le rapport sur la situation financière de la Municipalité de Lac-Delage, je présenterai :

- les états financiers de l'année 2014;
- le dernier rapport du vérificateur externe;
- le programme d'investissements et réalisations 2015;
- les indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice actuel;
- les orientations générales du prochain budget;
- le prochain programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018

Enfin, je soumettrai la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ octroyés par la Municipalité depuis le rapport sur la situation financière 2014 ainsi que la rémunération accordée aux élus.

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNE 2014

Préparés sous la responsabilité du vérificateur externe Malette, Société de comptables professionnels agréés, CPA s.e.n.c.r.l., les états financiers de l'année 2014, déposés le 30 avril 2015, faisaient état d'un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 69 600 \$. Au 31 décembre 2014, les revenus de fonctionnement totalisaient 1 012 605 \$ et les dépenses et affectations de 943 005 \$.

En conséquence, l'excédent accumulé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 au rapport financier comporte un excédent accumulé non affecté de 158 057 \$ auquel s'ajoute un montant de 25 472 \$ détaillé comme suit :

• Réserve pour équilibre budgétaire	4 575 \$
• Réserve pour l'évaluation	1 791 \$
• Réserve pour la vidange de fosses septiques	4 585 \$
• Réserve pour les infrastructures aqueduc et égouts	1 206 \$
• Réserve pour le rond de virée de l'Avenue du Rocher	9 315 \$
• Réserve pour diagnose du lac	4 000 \$

Finalement, le fonds des parcs et terrains de jeux était de 34 401 \$ au 31 décembre 2014. L'endettement total net à long terme au 31 décembre 2014 de la Municipalité est de 503 461 \$. Ce qui représente un montant de 1 662 \$ par unité d'évaluation.

Le rapport du vérificateur sur les états financiers précise que ceux-ci donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2014. Il en est de même en ce qui a trait aux résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2015

C'est avec fierté que j'aborde le volet des réalisations de la dernière année. Ainsi, j'ai l'honneur de poursuivre cette volonté de maintenir une gestion responsable et efficace des fonds publics tout en veillant à l'amélioration continue de la qualité de vie de notre collectivité. Évidemment, l'année 2015 fût plus tranquille au niveau des investissements parce qu'on est en préparation pour la planification des travaux de réfection complète des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que l'ajout de pluvial pour la prochaine année. Soucieux d'investir judicieusement et selon la capacité de payer des citoyennes et citoyens, voici les réalisations en 2015 :

- Réfection de la rue du Ruisseau;
- Ingénierie pour le projet du poste de suppression d'eau potable (secteur haute ville);
- Ingénierie pour la station d'épuration des eaux usées;
- Réfection de la toiture de la station;
- Inspection des bornes incendie.

EXERCICE FINANCIER 2015 ET ORIENTATIONS DU BUDGET 2016

Nos prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2015 laissent entrevoir que nous réaliserons un léger surplus. Nous pouvons également affirmer que la situation financière de la Municipalité est en bonne santé et qu'elle bénéficie d'une gestion saine et équilibrée.

Votre conseil municipal et l'administration travaillent actuellement en étroite collaboration à l'élaboration du prochain programme d'investissements ainsi que du budget de l'année 2016, qui vous seront présentés lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal au courant du mois de décembre.

C'est avec beaucoup de rigueur que nous avons entamé la préparation de ce budget, pour lequel nous devons faire des choix qui répondent d'abord aux attentes de nos

Suite de la page 6 et 7

citoyennes, citoyens. Tout en maintenant le niveau de service auquel s'attend la population, nous partons avec un désir de garder un taux de taxation avantageux tout en respectant le cadre financier de la municipalité.

D'abord, je dois vous dire que cette année sera marquée, comme j'en ai parlé un peu plus tôt, par l'entretien de nos infrastructures, qui nécessitent des investissements majeurs pour être mis à niveau. Nous nous devons ainsi d'assurer le maintien et la pérennité de nos infrastructures d'aqueduc et d'égout.

Dans le dossier de l'eau usée, nous sommes actuellement dans l'attente d'une réponse du Ministère de l'environnement quant à l'acceptation du scénario proposé.

Nous procéderons aussi durant l'année 2016 au remplacement d'une rétrocaveuse afin de maintenir un haut niveau de sécurité et continuer d'offrir à la population les services essentiels.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

En ce qui a trait à la rémunération des membres du conseil, chaque conseiller reçoit une rémunération de base de 1 825,44 \$ et une allocation de 912,72 \$. La mairesse reçoit un montant de base de 5 746,32 \$ et une allocation de 2738,16 \$.

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$

Conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec, je dépose aujourd'hui la liste des tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$. Cette liste inclut tous les contrats octroyés depuis la séance de décembre 2014. Voici les contrats octroyés en 2015 de plus de 25 000 \$:

- P.E. Pageau inc. 217 286,65 \$
- Stantec 12 000,00 \$ (maximum)
- P.E. Pageau inc. 52 500,00 \$

CONCLUSION

En terminant, avec mes collègues au Conseil municipal et l'administration municipale, nous continuons d'avoir en tête de liste, dans nos orientations, une saine gestion des finances de la Municipalité. Les petites municipalités devront faire face à des défis de taille pour les prochaines années, les responsabilités conférées aux municipalités sont sans cesse grandissantes alors que les ressources sont limitées. Pour cette raison, il est de notre devoir d'analyser les différentes options qui s'offrent à nous pour l'avenir de notre municipalité. Bien que le processus fût quelque peu retardé, soyez sans crainte qu'en début 2016, l'étude de fusion sera livrée et vous serez appelés à vous prononcer sur la question.

J'en profite d'ailleurs pour remercier les membres du Conseil et les employés municipaux pour le travail accompli au cours de la dernière année, mais aussi pour les efforts continus et leur implication pour offrir à la population un service efficace, mais très humain.

Je vous invite donc à assister à la présentation du budget 2016 lors de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 à 19h00 afin de connaître les orientations budgétaires ainsi que les projets retenus pour la prochaine année financière.

Merci pour votre attention et de vous intéresser à votre municipalité, c'est important pour nous.

La mairesse,
Dominique Payette

On trinque pour célébrer la santé de notre ville

Le temps des fêtes avec ses moments de répit, est toujours propice à une réflexion personnelle, mais aussi, collective. Nous sommes plus portés à faire le bilan avec, on l'espère, un peu plus de sérénité. Cette réflexion devient cruciale lorsqu'on pense aux décisions importantes que nous, les Delageois, aurons inévitablement à prendre dans les mois qui viennent.

Les membres du conseil municipal veulent encourager leurs concitoyens dans cette réflexion. Nous constatons, avec fierté, le nombre grandissant de nos voisins qui assistent aux réunions du conseil et qui par leur présence, nous confirment que pour gouverner, il est essentiel de se sentir épauler par la communauté. Nous croyons sincèrement qu'une telle participation active à la vie de notre ville offre la meilleure garantie d'une saine gestion de la ville de Lac-Delage.

C'est donc avec plaisir que, lors de l'assemblée extraordinaire du lundi 14 décembre 2015, où il sera question de la présentation du budget 2016, nous convions tous nos concitoyens à se joindre à nous pour lever un verre afin de leur dire merci pour leur appui, pour souligner ensemble le travail de l'année 2015 et bien entamer les fêtes de fin d'année.

Janvier

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2	3
	4	5	6	7	8	9	10
	11	12	13	14	15	16	17
	18	19	20	21	22	23	24
	25	26	27	28	29	30	31

Février

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6	7
	8	9	10	11	12	13	14
	15	16	17	18	19	20	21
	22	23	24	25	26	27	28
	29						

Mai

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
							1
	2	3	4	5	6	7	8
	9	10	11	12	13	14	15
	16	17	18	19	20	21	22
	23	24	25	26	27	28	29
	30	31					

Juin

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10	11	12
	13	14	15	16	17	18	19
	20	21	22	23	24	25	26
	27	28	29	30			

Septembre

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3	4
	5	6	7	8	9	10	11
	12	13	14	15	16	17	18
	19	20	21	22	23	24	25
	26	27	28	29	30		

Octobre

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1	2
	3	4	5	6	7	8	9
	10	11	12	13	14	15	16
	17	18	19	20	21	22	23
	24	25	26	27	28	29	30
	31						

Mars

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5	6
	7	8	9	10	11	12	13
	14	15	16	17	18	19	20
	21	22	23	24	25	26	27
	28	29	30	31			

Avril

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2	3
	4	5	6	7	8	9	10
	11	12	13	14	15	16	17
	18	19	20	21	22	23	24
	25	26	27	28	29	30	

Juillet

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2	3
	4		5	6	7	8	9
	11		12	13	14	15	16
	18		19	20	21	22	23
	25		26	27	28	29	30
						31	

Août

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1						
		2	3	4	5	6	7
	8		9	10	11	12	13
	15		16	17	18	19	20
	22		23	24	25	26	27
	29		30	31			

Novembre

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5	6
	7	8	9	10	11	12	13
	14	15	16	17	18	19	20
	21		22	23	24	25	26
	28	29	30				

Décembre

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3	4
	5	6	7	8	9	10	11
	12	13	14	15	16	17	18
	19		20	21	22	23	24
	26	27	28	29	30	31	

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné:

QU'en 2016, les séances ordinaires du conseil municipal se dérouleront au Bureau municipal, sis au 24, rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage;

QU'elles se tiendront les jours suivants à 19h30:

le lundi 11 janvier 2016
le lundi 8 février 2016
le lundi 14 mars 2016
le lundi 11 avril 2016
le lundi 9 mai 2016
le lundi 13 juin 2016
le lundi 11 juillet 2016
le lundi 8 août 2016
le lundi 12 septembre 2016
le mardi 11 octobre 2016
le lundi 14 novembre 2016
le lundi 12 décembre 2016

Donné ce 17^e jour du mois de novembre 2016

Josée Desmeules, B.A.A.
Directrice générale adjointe

Budget 2016

Avis public est par la présente donné :

QUE le Conseil de Ville de Lac-Delage tiendra une séance extraordinaire, le lundi 14 décembre 2015 à 19h00 au Bureau municipal, afin d'adopter le budget 2016 ainsi que le programme triennal d'immobilisations. Il tiendra, également, une séance ordinaire le jeudi 17 décembre 2015 à 19h30 au Bureau municipal.

Donné ce 17^e jour de novembre 2016.

Josée Desmeules
Directrice générale adjointe

FÊTE DE NOËL DES ENFANTS

Le Conseil municipal invite les jeunes résidents
(10 ans et moins) du Lac-Delage à venir célébrer la fête
de Noël organisée pour eux le :

DIMANCHE 13 DÉCEMBRE DE 9H00 à 12h00

AU MANOIR DU LAC-DELAGÉ

Au menu :
Bricolage
Décoration de biscuits
Collation
Visite du Père Noël et surprise!

Inscription obligatoire, au plus tard lundi 7 décembre à

Pour vous inscrire, vous devez
communiquer avec nous par courriel
(ville@lacedelage.qc.ca) ou par
téléphone (418-848-2417) et nous
mentionner le nom de l'enfant et son
âge.

Le coût de l'activité est de 5 \$/enfant
(payable le jour même de l'activité)
et cette activité est réservée aux
enfants de 10 ans et moins. Prendre
note que les enfants doivent être
accompagnés d'un adulte pour cette
activité





invITATION

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

SITE DE LA GRANGE DU PRESBYTÈRE
117, 1^{er} Avenue, Stoneham-et-Tewkesbury

VIVEZ LE MARCHÉ DE NOËL LE PLUS FÉERIQUE AU QUÉBEC!

Nous avons le plaisir de vous convier à la cérémonie d'ouverture du Marché de Noël de La Jacques-Cartier le vendredi 4 décembre 2015! Une 6^e édition féerique remplie de surprises et de plaisirs vous y attend!

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Dès 18 h, venez assister à l'inoubliable cérémonie d'ouverture. Des feux d'artifice embraseront le ciel de la Municipalité. Venez avec votre famille et vos amis, ou faites plaisir à vos tout-petits avec l'arrivée du Père Noël!

Venez découvrir de délicieux produits régionaux et vous émerveiller du talent et de la créativité qui habitent la MRC de La Jacques-Cartier. Plus d'une quarantaine d'artisans, d'artistes et de producteurs vous feront découvrir leurs saveurs et leurs trésors!

Au plaisir de vous rencontrer à cette cérémonie d'ouverture magique et grandiose! C'est un rendez-vous à ne pas manquer! Toute notre programmation est disponible sur le site Internet villestoneham.com.

Venez vivre la magie des Fêtes comme nulle part ailleurs!

Robert Miller, maire

Tout ce qu'on veut savoir sur le sapin de Noël . . . sécuritaire

Le choix du sapin

- Optez pour un sapin artificiel, car il risque moins de prendre feu.
- Si vous préférez un arbre naturel, choisissez un arbre fraîchement coupé. Les aiguilles doivent être vertes et ne pas se détacher facilement.

L'installation du sapin

- Placez le sapin loin des endroits passants et des sorties.
- Ne l'installez pas trop tôt afin d'éviter qu'il ne soit sec avant la fin de la période des fêtes.
- Un sapin installé trop tôt risque fort de s'assécher avant la période des fêtes et vous devrez passer Noël sans allumer les lumières qui le garnissent.
- Coupez de nouveau le tronc (une coupe en biseau) dès votre arrivée à la maison, même pour un arbre coupé. Les arbres sont dans la cour du vendeur depuis assez longtemps pour que la base du tronc se soit asséchée. La nouvelle coupe aidera votre arbre à mieux absorber l'humidité.
- Placez le sapin dans un récipient d'eau bien rempli. Un sapin qui s'assèche peut prendre feu facilement et rapidement. Ajoutez donc de l'eau tous les jours.
- Installez le sapin à plus d'un mètre de toute source de chaleur ou des flammes.

Comment se débarrasser du sapin naturel

- Envoyez le sapin au recyclage ou débarrassez-vous-en selon le règlement municipal⁽¹⁾ dès que les fêtes sont terminées ou lorsque l'arbre est sec. Ne le rangez pas à l'intérieur, dans le garage ou près de la maison : un sapin sec s'enflamme rapidement et votre maison peut y passer.
- Ne brûlez pas votre sapin dans le foyer ou le poêle à bois, il pourrait laisser des dépôts de créosote dans le conduit de la cheminée, ce qui augmente les risques d'incendie.

⁽¹⁾ À Lac-Delage, la Ville ramassera les sapins de Noël jusqu'à la fin du mois de janvier 2016. Vous n'avez qu'à déposer l'arbre sur votre terrain à un endroit facilement visible et accessible pour les employés de la ville, sans pour autant que cela nuise aux travaux de déneigement.

Tiré du site du Ministère de la Sécurité publique du Québec

À ce site, on trouvera d'autres conseils sécuritaires à propos des guirlandes de lumières, les cordons de rallonge et d'autres décorations.

Méfiez-vous de la glace !

Chaque hiver, des cas de noyade sont rapportés partout au Québec. Bien que les cours d'eau soient recouverts de glace et de neige, il faut se méfier car la dureté de la surface peut varier d'un jour à l'autre, voire même en quelques heures. En effet, les surfaces gelées de nos cours d'eau sont extrêmement sensibles aux changements climatiques; un simple vent peut déplacer les surfaces de glace et laisser d'immenses trous à des endroits insoupçonnés. Aussi, une neige un peu trop abondante ou trop lourde peut les affaiblir.

Rappelez-vous que l'épaisseur de la glace n'est pas le seul facteur permettant de déterminer si elle est suffisamment solide pour s'y trouver. Dans tous les cas, méfiez-vous :

- de la glace entourant des structures matérielles (quai, bouées, marqueur de chenal, etc.);
- de la glace claire ou bleutée, trop fine pour supporter votre poids ou celui d'une motoneige;
- de l'apparence de neige fondante;
- des trous et des fissures dans la glace;
- de la neige lourde sur la surface de la glace;
- des zones où des vents et des courants forts sont habituels.

L'épaisseur de la glace recommandée varie en fonction des activités pratiquées :

- Moins de 7 cm (3 po) • aucune activité
- 10 cm et plus (4 po) • pêche sur glace individuelle, marche et raquette, ski de fond
- 12 cm et plus (5 po) • motoneige ou VTT
- 20 cm et plus (8 po) • automobile ou équivalent
- 30 cm et plus (12 po) • camion ou équivalent

Merci à Évasion plein air et à la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour cet article

MON ENTREPRISE COOPÉRATIVE

J'en profite



Desjardins
Caisse populaire
de Charlesbourg

Toile sur les pelouses et bris d'équipements : Message important

Plusieurs citoyens apposent chaque automne des toiles sur leur pelouse afin de la protéger du sable qui s'y dépose lors du déneigement. Cependant, la pose de toile doit se faire de façon sécuritaire. Il ne faut pas, pour garder la toile en place, se servir de roches, de morceaux de bois ou tout autre objet qui pourrait endommager la souffleuse qui vient élargir les rues pendant la saison hivernale. L'an dernier, cela s'est produit à trois reprises, ce qui a occasionné non seulement une perte de temps mais aussi, une augmentation significative des coûts.



En fait, l'emprise de rue qui se trouve entre votre terrain et le bord de la rue, et qui varie entre un mètre et demi et trois mètres, appartient à la ville. **Par conséquent, on vous demande de respecter la mesure de sécurité en vous assurant qu'il n'y ait pas de roches, de morceaux de bois, etc., qui pourrait endommager la souffleuse, et ce dans une bande d'un mètre à partir de la chaussée.**

Pour retenir la toile on suggère plutôt d'utiliser dans cette bande de protection, des couvercles de pot «Mason» transpercés de grands clous. Dans une période d'austérité fiscale, nous comptons sur votre collaboration.

Merci

Photo : Richard Craig à l'ouvrage.

ESTIMATION DE LA VALEUR MARCHANDE GRATUITE



JOCELYNE DESGAGNÉ

COURTIER IMMOBILIER

418.805.0165



RE/MAX 1^{er} CHOIX (2003)
AGENCE IMMOBILIÈRE

ANDRÉ HUOT

COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ

418.657.9339



*Le, Lac Delage,
c'est aussi chez-nous!*



30 novembre 2015
au 8 janvier 2016

PROMOTION

terminaux numériques

TERMINAL NUMÉRIQUE
HD G6 (4642)

69\$
+ taxes



ENREGISTREUR G8
(9865)

295\$
+ taxes

* Limite d'un appareil par abonné. Jusqu'à épuisement des stocks. Certaines conditions s'appliquent.

**OUVERT LE JEUDI SOIR
JUSQU'À 20H00**

CCAP CABLE + COM
TÉLÉVISION + TÉLÉPHONIE + INTERNET

418.849.7125 | www.ccapcable.com



20 860, boul. Henri-Bourassa, Québec (Qc) G2N 1P7

HEURES DE BUREAU

Lundi au jeudi 13 h à 17 h

Pour rencontrer un membre du personnel municipal à un autre moment, veuillez prendre rendez-vous, (418) 848-2417 ou communiquer par courriel :

ville@lacdelage.qc.ca

MUNICIPALITÉ

Bureau municipal (418) 848-2417

Travaux publics (urgence soir et fin de semaine)
(418) 264-0592
(418) 264-0820

Sûreté du Québec poste de Lac-Beauport
(administration) (418) 841-3911

Bureau de poste (418) 848-3380
CLSC La Source (418) 849-2572
Hydro-Québec 1-800-790-2424
INFO-SANTÉ 811

GARDIENS ET GARDIENNES

Florence Mercier (418) 912-8321

Maude Tessa (418) 907-1733
Provencher

Frédérique Paradis (418) 848-1846

Florence Morin (418) 848-0807

Charles-Antoine (418) 848-0709
Bouchard

CONSEIL DE VILLE

Dominique Payette

Mairesse

Administration, Ressources humaines,
Communications et culture
mairie@lacdelage.qc.ca

Guy Rochette (418) 948-3432

Conseiller, siège no 1

Travaux publics et maire suppléant

Alexandre Morin

Conseiller, siège no 2

Environnement

Marc Boiteau (418) 848-3456

Conseiller, siège no 3

Urbanisme

Brian Ross (418) 907-9731

Conseiller, siège no 4

Sécurité publique, Communication et
culture

Bruce Wallace (418) 848-1541

Conseiller, siège no 5

Environnement

Mélanie-Anne Bousquet

(418) 848-1717

Conseillère, siège no 6

Sports et loisirs



Carrossier ProColor
Carrosserie Omer Germain

sans frais 1-855-976-3663
carrossierprocolor.com

Service expert à toute épreuve
Mario Lajoie et Eric Blais
Propriétaires
pont-rouge@carrossierprocolor.com

T. 418 876.3663
F. 418 876.3101
929 Route 365
Neuville (Québec)
GOA 2R0



LE MANOIR DU
LAC DELAGE

★ depuis 1964 ★



Soyez belle

POUR VOTRE PARTY DE BUREAU

AU SPA DU MANOIR DU LAC DELAGE

MAQUILLAGE

45^{\$}

— prix régulier: 55\$ —

Spécial

MANUCURE

35^{\$}

— prix régulier: 40\$ —

VIP - 5 à 7 - 3 décembre 2015 - sur réservation

IDÉE CADEAU?

La carte-cadeau

DU MANOIR DU LAC DELAGE



SUR RÉSERVATIONS: 418 848-0691 — 1 866 848-0691

www.lacdelage.com

